

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20211216-013****du 16 décembre 2021****n°013****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (34) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON, Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (3) : Séverine BART, Frédérique NAUD COLAS, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**OBJET : Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la restauration des tours et du carillon de l'église Saint-Jacques**

Monument historique depuis 1980, le carillon Bollée (1867) a été conçu pour l'église Saint-Jacques-le-Majeur. N'ayant été que peu transformé en un siècle et demi d'existence, l'ensemble campanaire – installé dans le massif occidental de l'église (tours et fronton) – est constitué de 52 cloches, d'un clavier et d'un jeu automatique.

Dans les esprits depuis une trentaine d'années, la restauration complète de cet ensemble se concrétise aujourd'hui. Après études et consultations préalables, la société Dodeman (architecture et paysage) a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre du chantier de restauration du carillon, des tours qui l'abritent et de la galerie des apôtres. Un expert campanaire agréé par le ministère de la Culture assiste la Ville, maître d'ouvrage du projet, dans la délicate mission de remise en état du carillon.

Ce projet s'inscrit plus largement dans le cadre de l'opération Coeur de ville qui vise à redynamiser le centre-ville.

L'État, la Région et le Département soutiennent financièrement la commune dans ce projet d'envergure, de même que le loto du patrimoine.

Suite à la crise sanitaire liée au Covid 19, le gros du chantier a été retardé et débutera en mars 2022. Pour cette raison, la répartition des crédits de paiement de la restauration du carillon, des tours et de la galerie des apôtres de l'église Saint-Jacques doit être modifiée.

A l'occasion du conseil du 8 octobre 2020, l'APCP avait été répartie de la façon suivante :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20211216-013****du 16 décembre 2021****n°013****page 2/3**

Objet	2020	2021	2022	2023	2024	Total HT	Total TTC
Travaux d'urgence	40530					40530	48636
Travaux bâti*		300000	203880	175725	175730	855335	1026402
Travaux carillon		80000	186200			266200	319440
Honoraires Moe	36612	16625	16625	16694	16694	103250	123900
CSPS et bureau de contrôle		11400	11702	5272	5272	33646	40375
AMO carillon		15300	15300			30600	30600
Amo pierre	16270					16270	19524
Médiation		40000	40000			80000	96000
Total	93412	463325	473707	197691	197696	1425831	1704877

* * * * *

VU la délibération°9 du conseil municipal du 8 octobre 2020 relative à l'autorisation de programme et crédits de paiements pour la restauration des tours et du carillon de l'église Saint-Jacques,

CONSIDERANT que les travaux de restauration s'étendent sur plusieurs exercices budgétaires, il est pour cela nécessaire de faire une autorisation de programme pour étaler les dépenses sur plusieurs années.

Le plan de financement de l'opération se décline selon le tableau du délibéré ci-dessous.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le programme de travaux modifié et d'autoriser l'étalement des crédits de paiement conformément à la répartition suivante :

APCP (ttc)	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAUX TTC
Objet						
Travaux d'urgence	38065					38 065
Travaux bâti			476583	349514	210876	1 036 973
Travaux carillon			223440	96000		319 440
Honoraires MOe		86123	19277	11100	7400	123 900
CSPS+Bureaux de contrôles		40375				40 375
AMO Carillon		30600				30 600
AMO Pierre	19524					19 524
Médiation			48000	48000		96 000
TOTAUX	57 589	157 098	767 300	504 614	218 276	1 704 877

- - d'abroger la délibération°9 du conseil municipal du 8 octobre 2020

Les crédits seront imputés sur le compte budgétaire 324.10/2313/OP127/4405

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20211216-013

du 16 décembre 2021

n°013

page 3/3

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD



